

Revue externe CPF 2018-2023

Unité d'aménagement 034-53
Lévis, 17 mai 2016





◦ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Environnement du CPF 2018-2023
3. Présentation des résultats préliminaires
4. Prochaines étapes
5. Période de questions



◦ Mandats du Bureau du Forestier en chef

- Déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement et les forêts de proximité.
- Préparer, publier et maintenir à jour un manuel d'aménagement durable des forêts.
- Établir les méthodes, les moyens et les outils nécessaires pour calculer les possibilités forestières.
- Évaluer les résultats obtenus en matière d'ADF.
- Produire des avis et des conseils sur toute question qui appelle l'attention ou l'action gouvernementale.

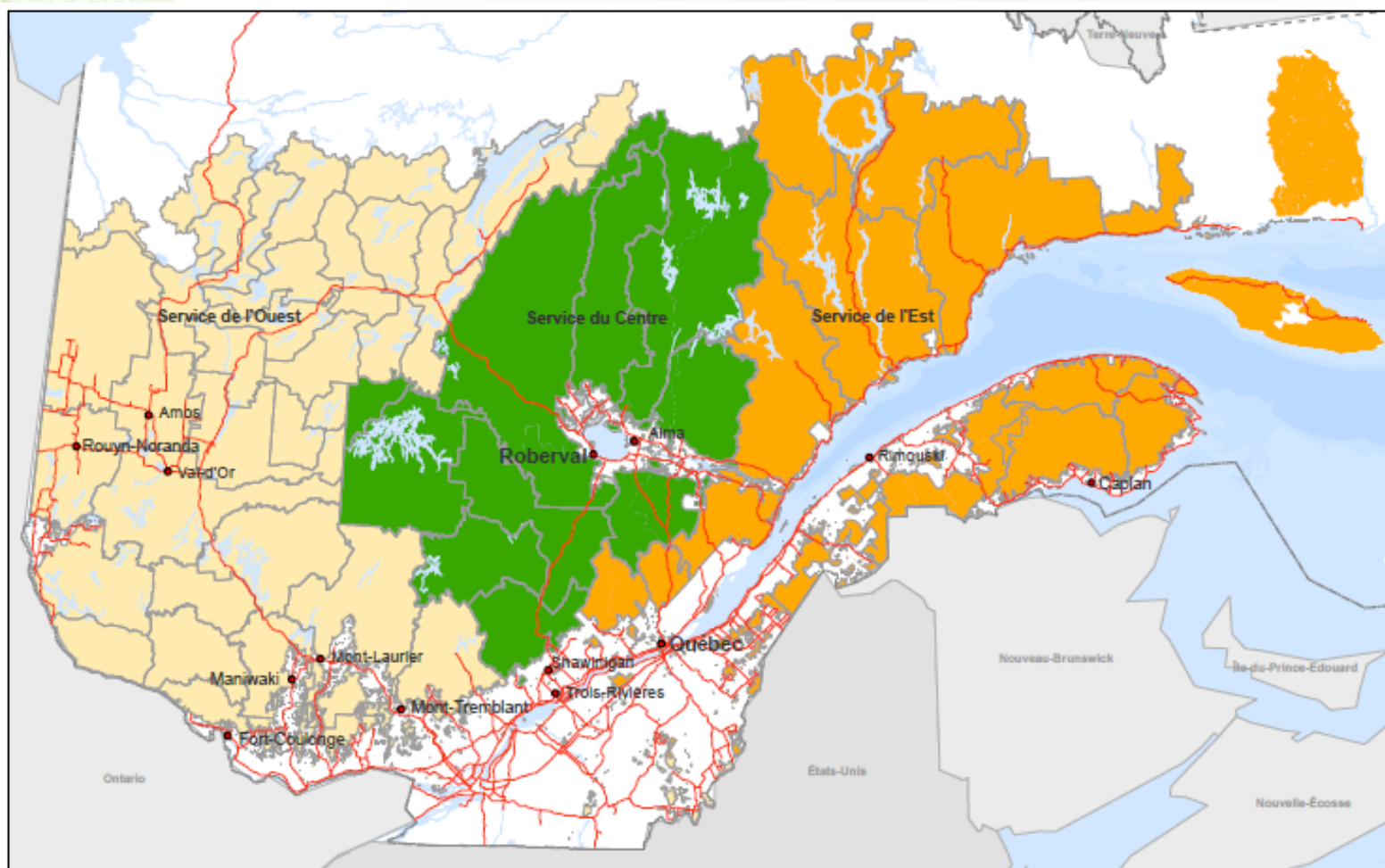


◦ L'organisation en quelques chiffres

Direction du calcul et des analyses (DCA)

- 3 services en région (Est, Centre et Ouest)
- 44 personnes
- 14 lieux

Localisations





o Une revue externe : Pourquoi ?

- Informer et expliquer le nouveau calcul des possibilités forestières
- Valider si la démarche et les résultats préliminaires obtenus sont cohérents
- Recueillir les commentaires sur les résultats présentés



Environnement du CPF 2018-2023



o Dernier CPF : 2015-2018

- CPF pour 71 unités d'aménagement
- Revue externe en 2013
- Modification des possibilités forestières en 2014 à la demande du ministre
- Possibilités forestières à rendement soutenu

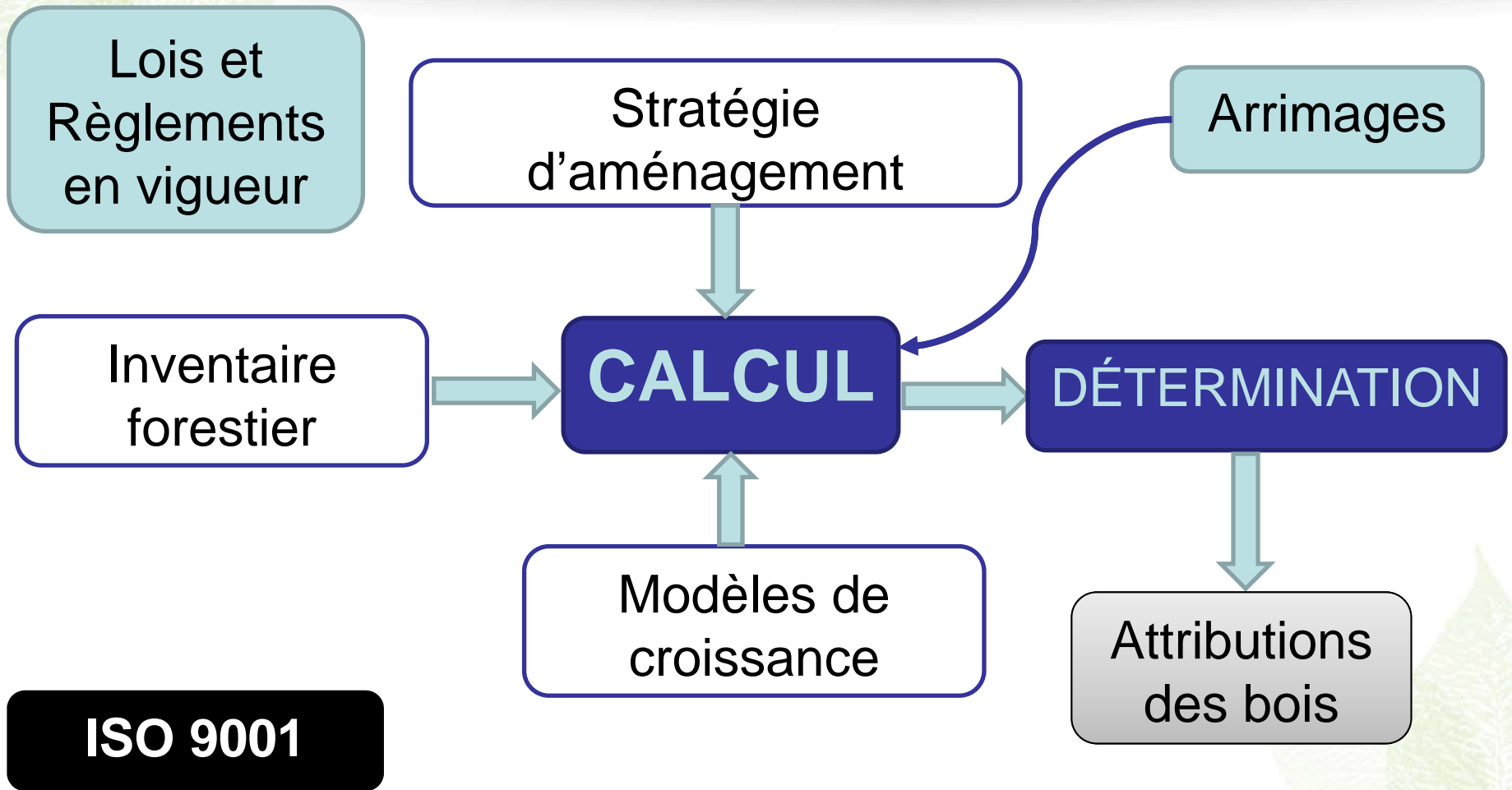


o CPF 2018-2023

- Nouveau CPF pour 19 UA – Étalement
- Nouvel inventaire
- Révision des modèles de croissance
- Fusions
- Rendement **durable**

Fonctionnement du calcul des possibilités forestières

forestières





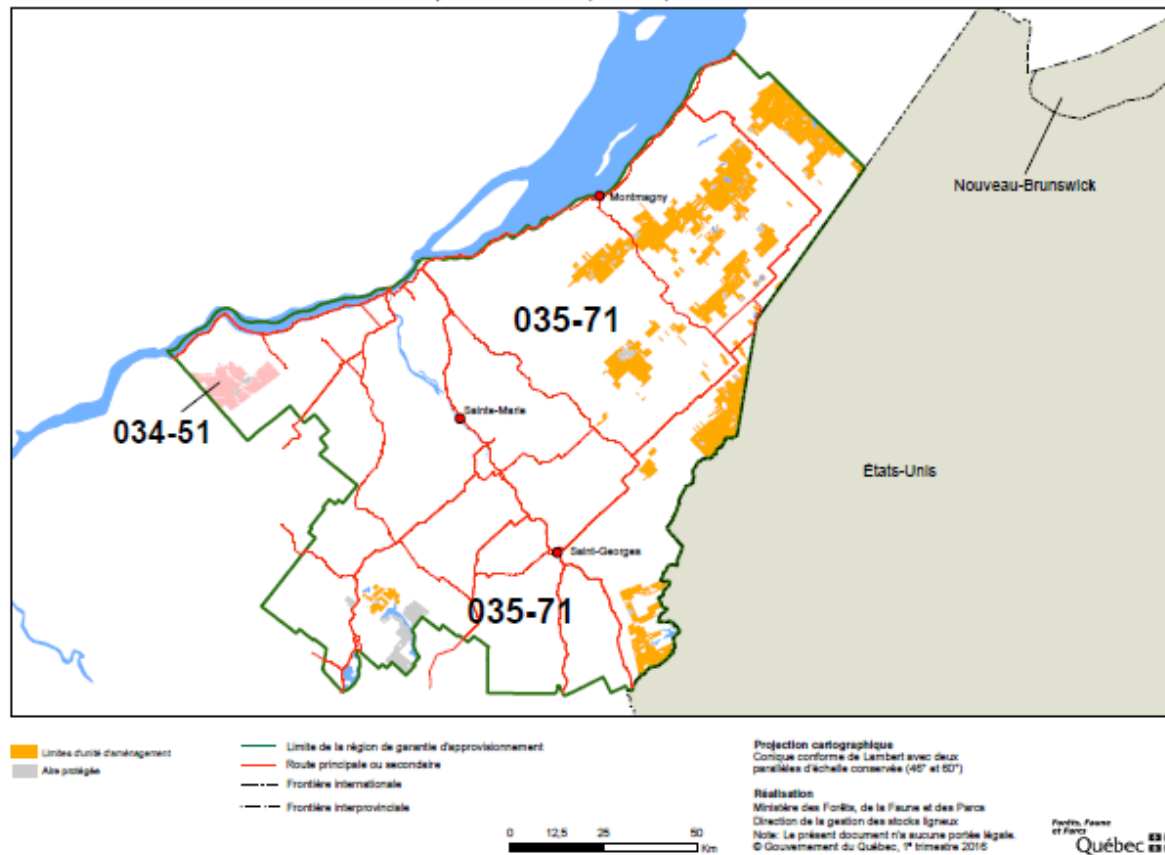
○ Fusions d'UA

- 9 fusions d'UA dans 6 régions ont été annoncées par le ministre le 15 avril 2016
- 60 unités d'aménagement en vigueur au 1^{er} avril 2018
- 034-53 + 035-51 → 035-71
- Les résultats de l'UA 034-53 seront additionnés aux possibilités actuelles de la 035-51 lors de la détermination à l'automne 2016

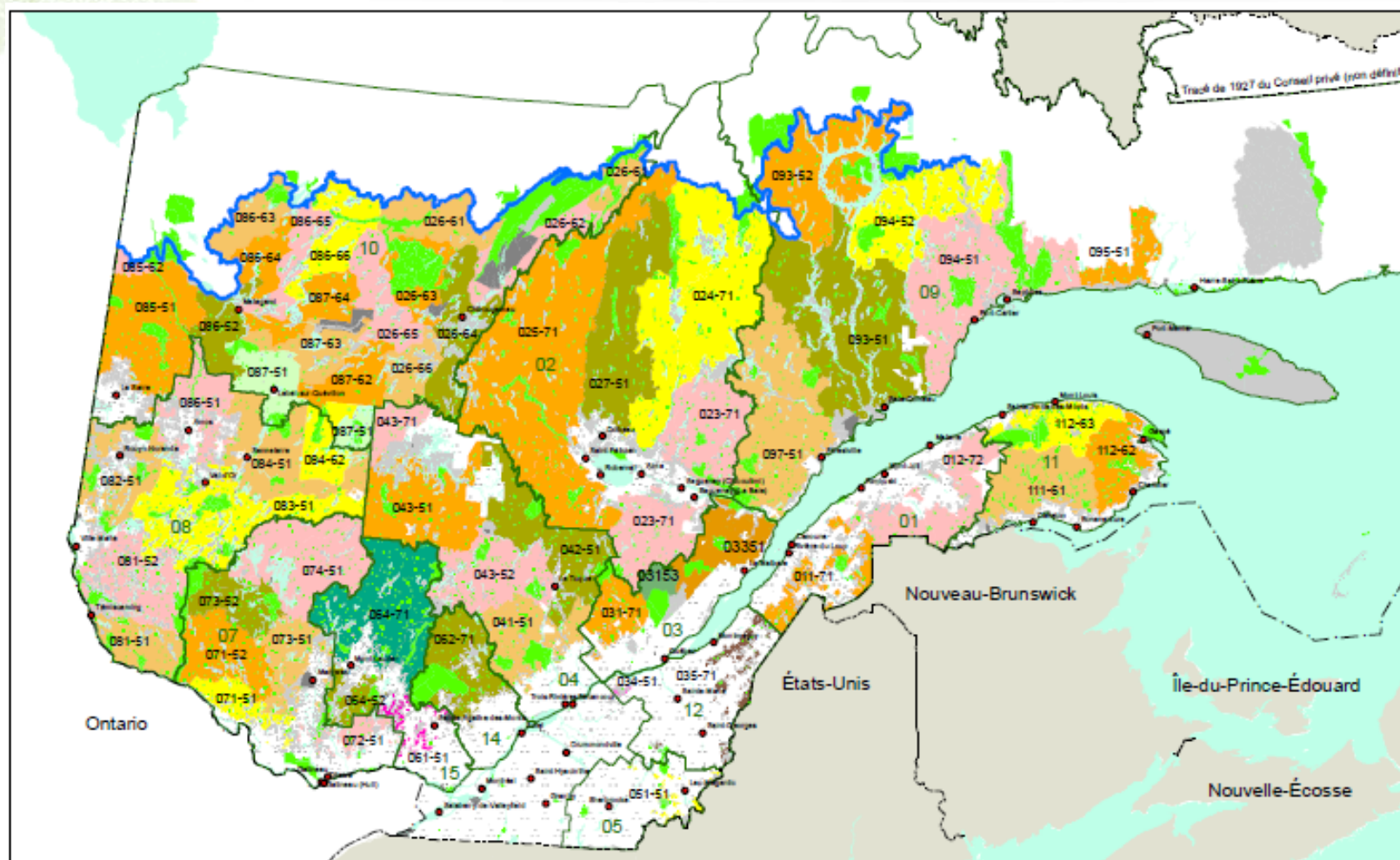
Fusion R12

<http://mfp.gouv.qc.ca/nouvelles-delimitations-simplifier-gestion-forestiere/>

Délimitations officielles des unités d'aménagement
Région de la Chaudière-Appalaches en vigueur à partir du 1er avril 2018
(RLRQ ch. 18.1, art. 17)



o Fusions d'UA





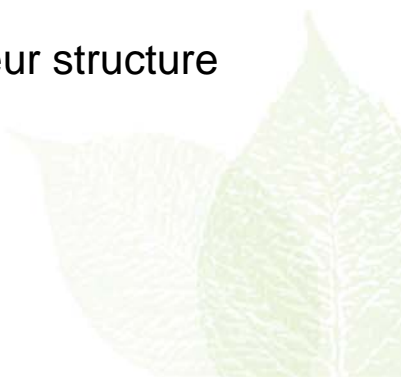
Étalement du calcul

- Inventaire forestier aux 10 ans : Synchronisation du CPF annoncée le 14 mars 2016 (décision du SM)
- Détermination des possibilités forestières aux 5 ans
- 3 cas possibles
 - Nouveau calcul
 - Ajustements au calcul 2015-2018
 - Maintien des possibilités forestières de 2015-2018

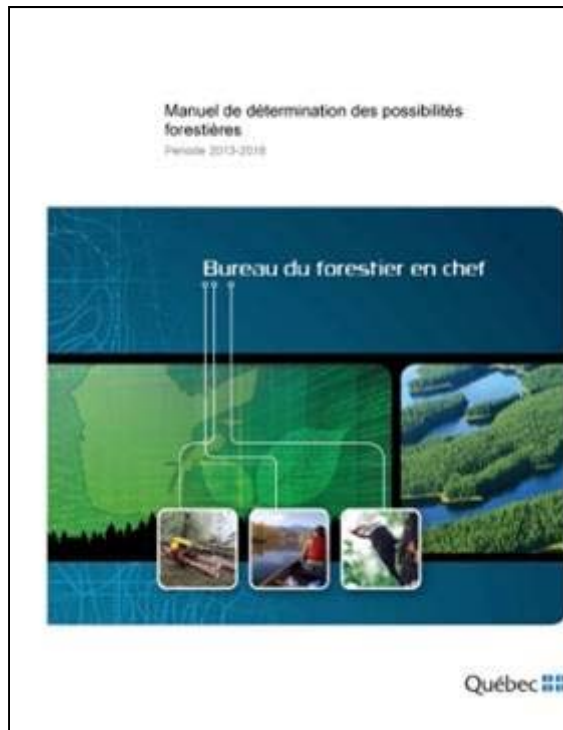


Article 48 – Nouveauté pour 2018

Les possibilités forestières déterminées par le forestier en chef à l'égard des activités d'aménagement forestier postérieures au 31 mars 2018 correspondent, pour une unité d'aménagement ou une forêt de proximité donnée, au **volume maximum des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences que l'on peut prélever tout en assurant le renouvellement et l'évolution de la forêt sur la base des objectifs d'aménagement durable des forêts applicables, dont ceux visant:**

- 1° la pérennité du milieu forestier;
 - 2° l'impact des changements climatiques sur les forêts;
 - 3° la dynamique naturelle des forêts, notamment leur composition, leur structure d'âge et leur répartition spatiale;
 - 4° le maintien et l'amélioration de la capacité productive des forêts;
 - 5° l'utilisation diversifiée du milieu forestier.
- 

○ Pour plus d'informations ...



(disponible sur Internet)

... consultez le Manuel de détermination des possibilités forestières

1. Principes et orientations
2. Étapes du calcul
3. Traitements sylvicoles
4. Objectifs d'aménagement

Sera mis à jour en fonction des nouvelles connaissances



Questions ?

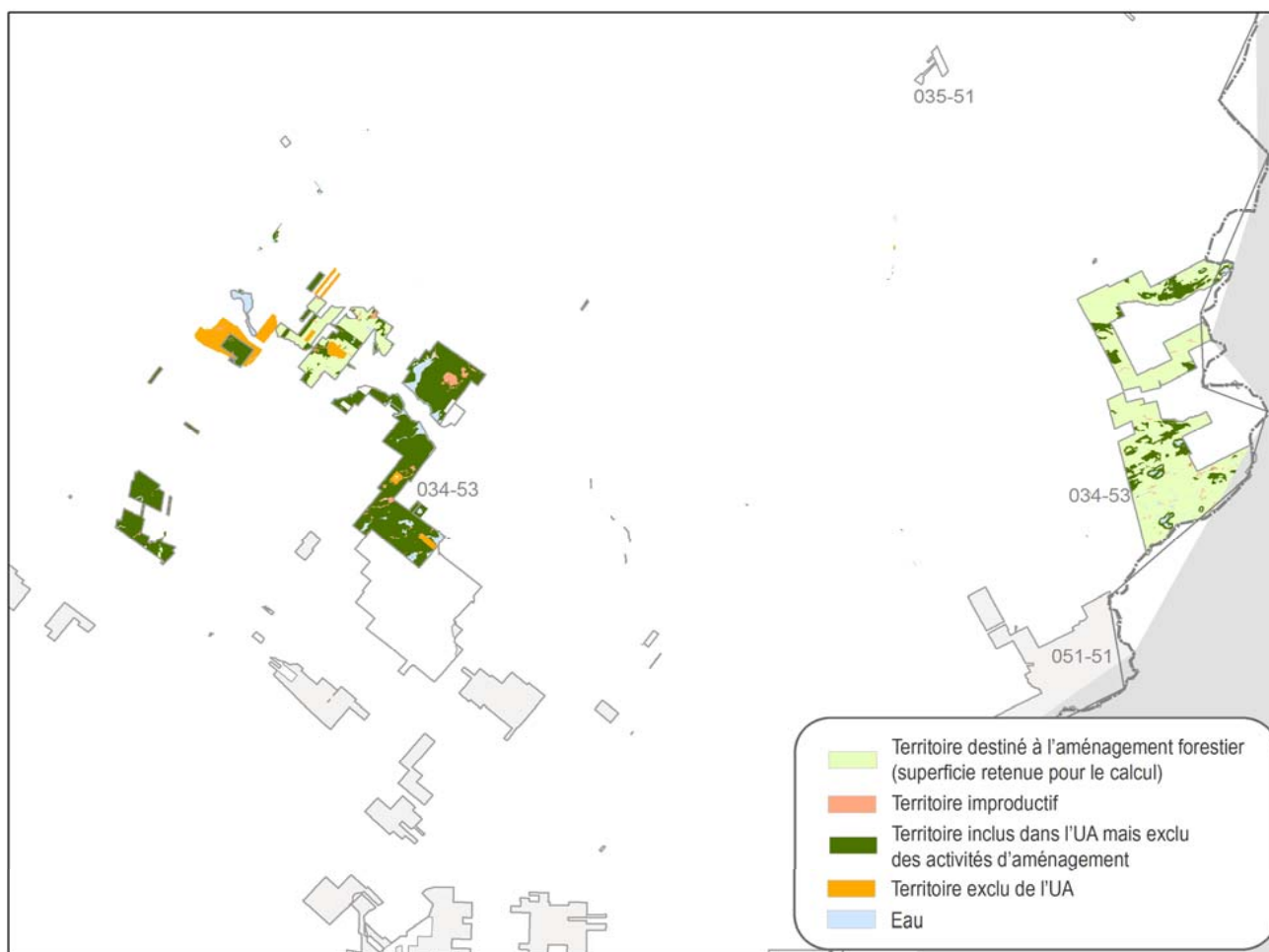


Résultats préliminaires

Le territoire d'analyse



Le territoire d'analyse



Le territoire d'analyse

Catégories	Superficie	
	ha	%
Superficie totale du territoire d'analyse	28 460	100%
Territoire improductif (incluant l'eau)	3 120	11%
Territoire exclu de l'UA	1 550	5%
Territoire inclus dans l'UA mais exclu des activités d'aménagement	10 780	38%
Territoire destiné à l'aménagement forestier (superficie retenue pour le calcul)	13 010	46%

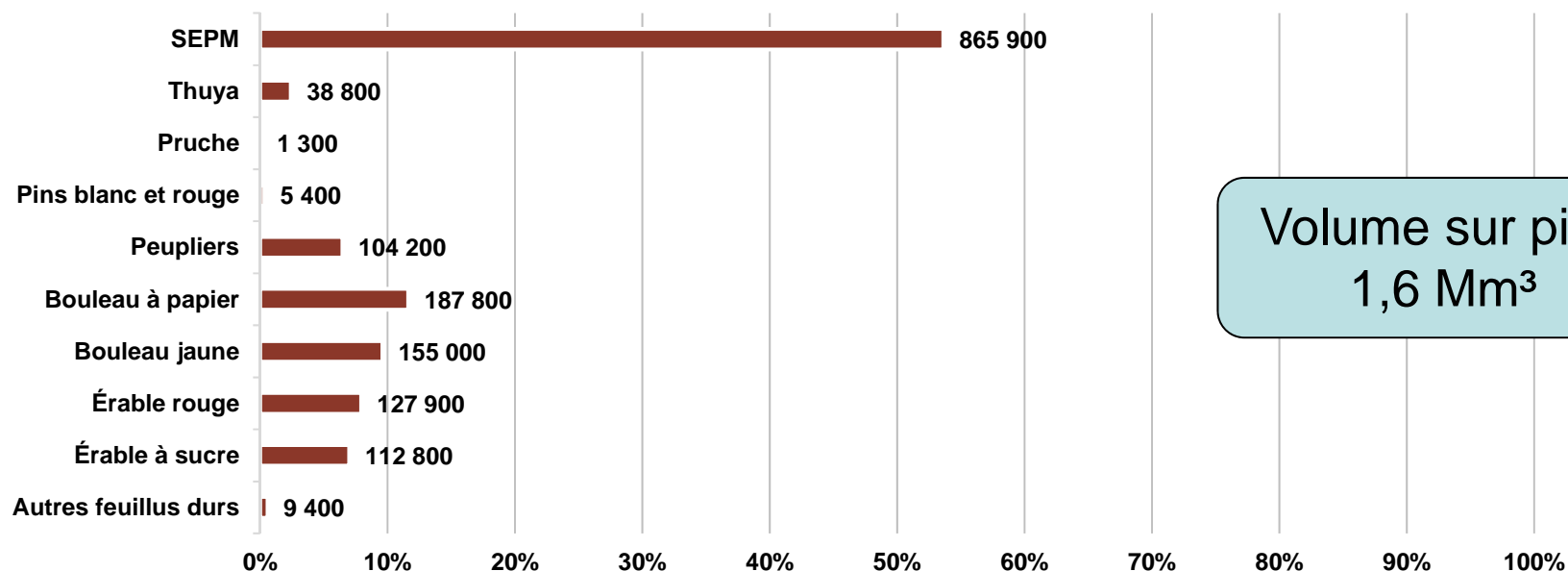
- Superficie destinée à l'aménagement (superficie retenue pour le calcul)

Calcul 2018-2023 : 13 010 ha

Calcul 2015-2018 : 12 910 ha

Variation : + 0,8 %

La forêt : Volume sur pied

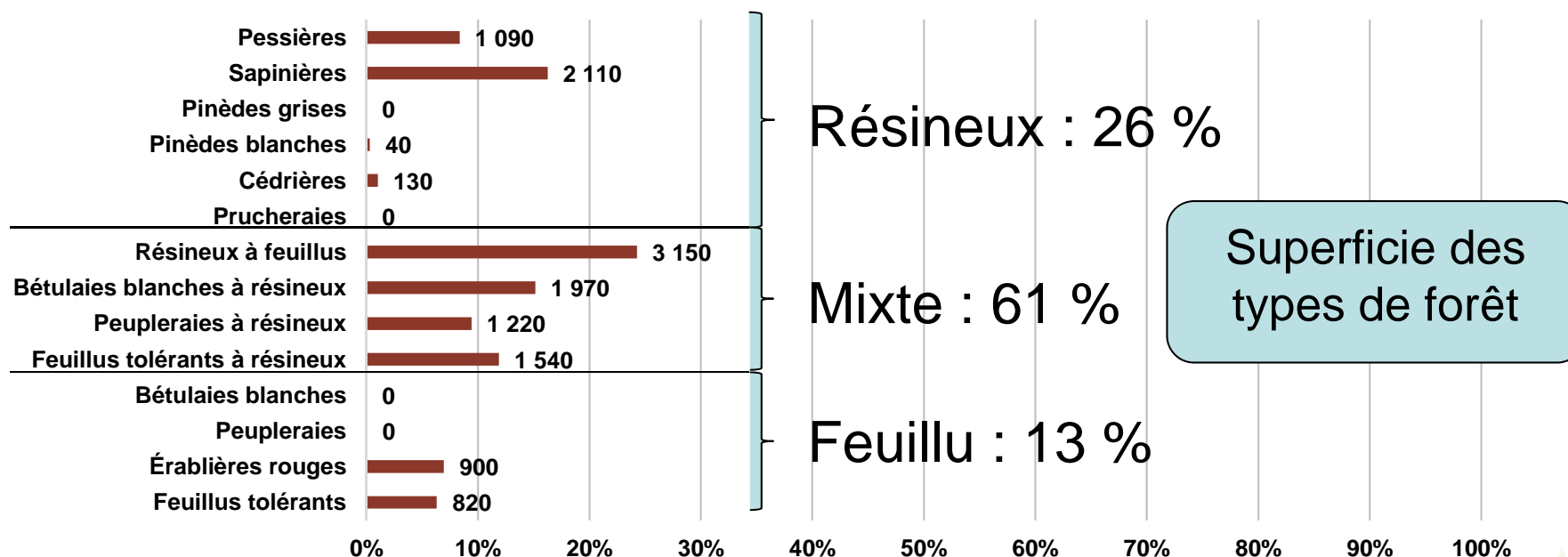


■ Volume sur pied en 2018 dans la superficie retenue pour le calcul

- Calcul 2018-2023 (données du 4^{ème} inventaire) : 1 615 000 m³
- Calcul 2015-2018 (données du 3^{ème} inventaire) : 1 107 000 m³

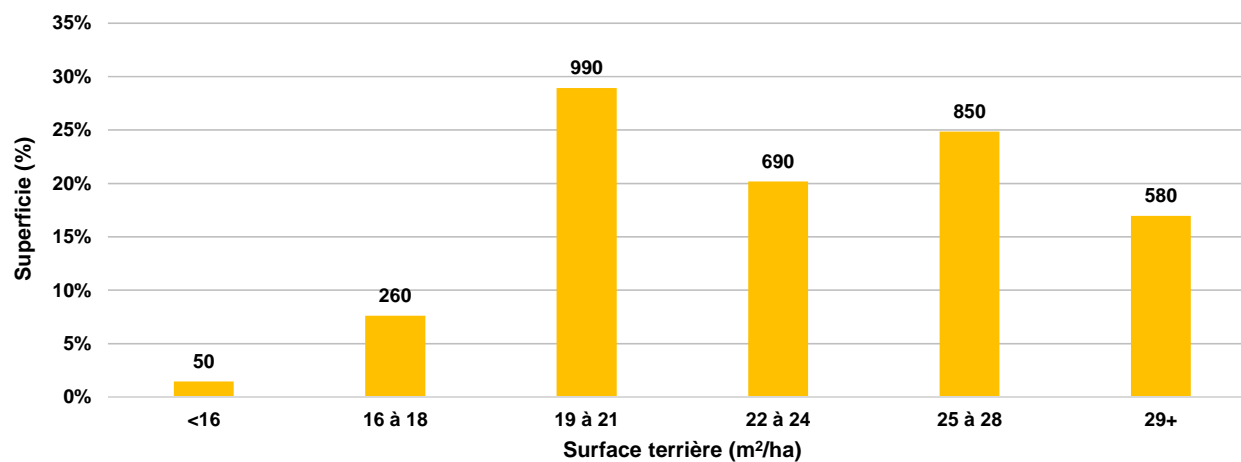
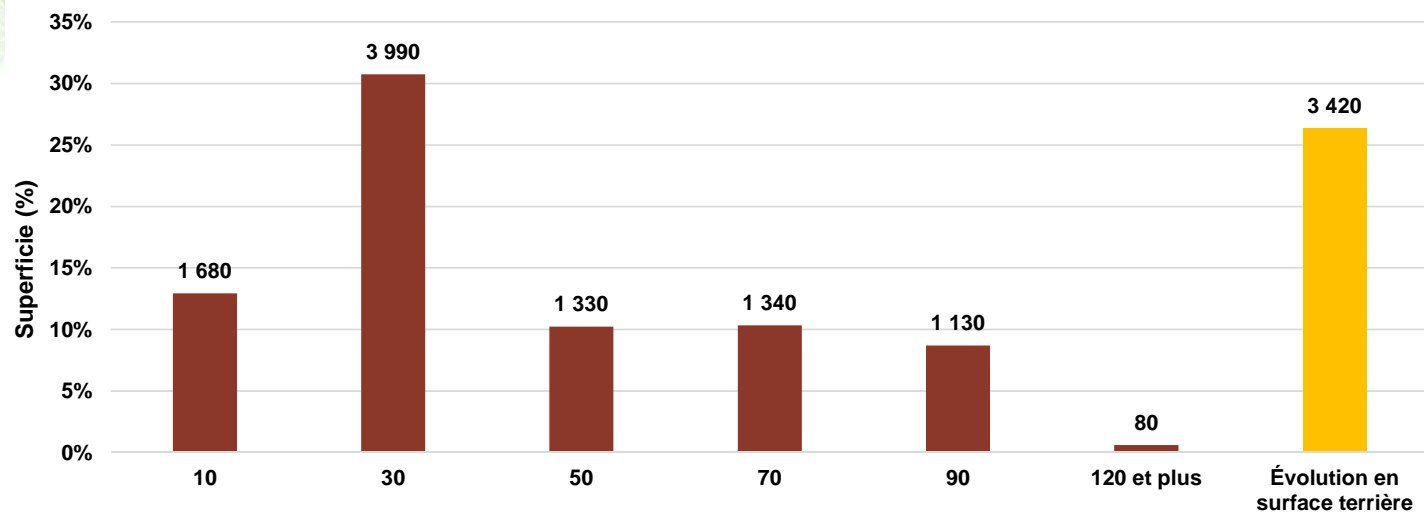
Variation : + 46 %

La forêt : Superficie par type de forêt



■ L'UA est composée majoritairement de forêt mixte

La forêt : Ventilation de la superficie





o La stratégie d'aménagement

- **Maintien général des orientations reliées à la stratégie**
 - **Reboisement → cible 14 ha/année**
 - **Éducation → cible 50 ha/année**
- **Modification d'importance**
 - **Diminution du ratio de coupes partielles de 75% à 60 %**
- **Correction d'une lacune à la syntaxe du modèle**
 - **Réalisation de 100 ha/année d'EC pendant 10 ans**

○ Possibilités forestières : résultats préliminaires

Périodes	Possibilités forestières (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-23	16 400	500	0	100	1 700	3 000	1 800	2 700	100	26 500
2015-18	6 100	500	0	0	900	1 600	2 600	3 500	300	15 500
Écart (%)	169%	0%	0%	0%	89%	88%	-31%	-23%	-67%	71%

■ Points saillants

- Possibilité unitaire préliminaire : 2,0 m³/ha/an
- Récolte annuelle de 1,6 % du volume total sur pied
- 56 % de la possibilité SEPM est du SAB
- 5 500 m³ proviennent des éclaircies commerciales

◦ Impacts des éléments de la stratégie

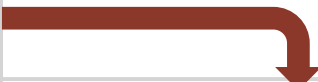



Éléments mesurés	Impact sur les PF totales	Effet sur l'objectif visé
Structure d'âge <ul style="list-style-type: none"> • Cibles UTA 	- 3 %	Atteinte des cibles de vieilles forêts
Organisation spatiale	- 4 %	Meilleure répartition des interventions
Cerf de Virginie	- 4 %	Atteinte des cibles de peuplements d'abri et d'abri-nourriture
Qualité du milieu aquatique	- 4 %	Protection des lisières boisées
Qualité visuelle des paysages	~ 0 %	Protection de paysages sensibles

◦ Impacts des éléments de la stratégie

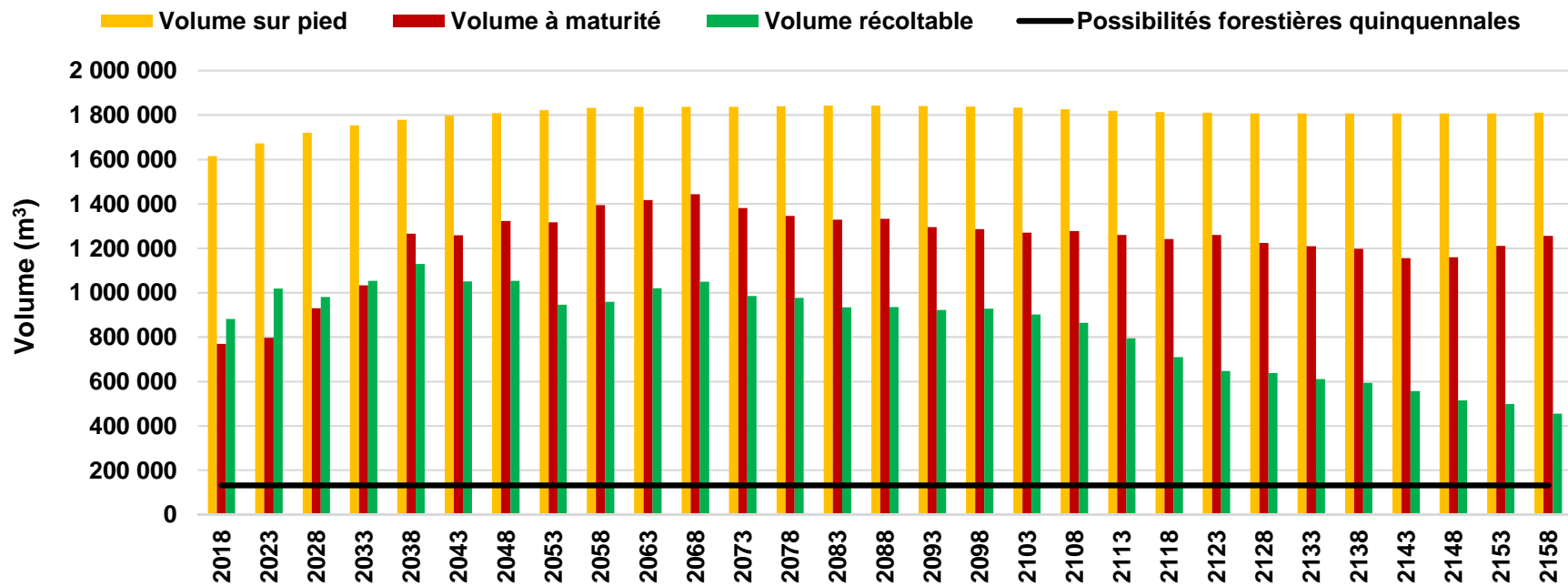
Éléments mesurés	Impact sur les PF totales	Effet sur l'objectif visé
Objectifs locaux et régionaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Territoires d'intérêt (MHI, EFE, secteurs de flore menacée) 	- 2 %	+ 200 ha protégés à long terme
<ul style="list-style-type: none"> • Rétention accrue 	- 1 %	Rétention (bouquets) dans 50 % des CT (par rapport au 20 % légal)
<ul style="list-style-type: none"> • Imposition d'un ratio de coupe partielle à 60 % 	-16 %	Maintien du couvert dans une proportion plus grande

Impact global des mesures sociales et environnementales : - 33 %

Explication des écarts

Possibilités		Explication des écarts		
Possibilités 2015	15 500 m ³			
			Différence de volume sur pied	+ 42 %
			Diminution du ratio de CP à 60 %	+ 29 %
Possibilités préliminaires 2018	26 500 m³	 		
			Mesures sociales et environnementales	- 33 %
Potentiel	39 800 m ³			

Évolution du volume



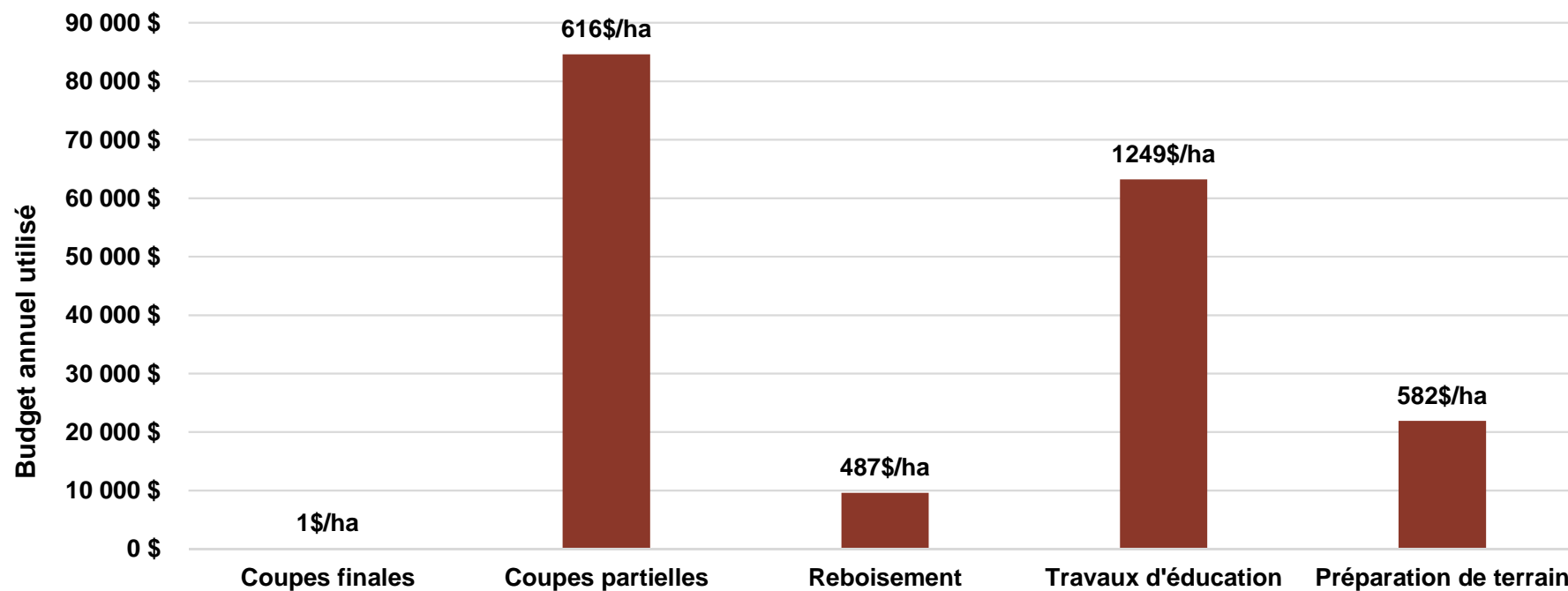
Traitements commerciaux

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Écart avec 2015-2018	Cibles de la DGR
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	90		
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0		
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	2		
Total des coupes finales	92		
Éclaircie commerciale	52	← 100 ha de EC pendant 10 ans	
Coupe progressive régulière	6		
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	50		
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	28		
Coupes de jardinage ou d'amélioration	2		
Total des coupes partielles	137		
Total des activités de récolte	229		
% des coupes totales / récolte	40%	25%	Nouvelle cible 40 %
% des coupes partielles / récolte	60%	75%	Nouvelle cible 60 %
Coupes partielles de peuplements résineux	82		
Coupes partielles de peuplements de feuillus tolérants et de pins	38		

○ Traitements non commerciaux

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Écart avec 2015-2018	Cibles de la DGR
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0		
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	0		
Plantation de base (1 600 plants/ha)	14		14
Regarni	5		
% des plantations dans les coupes totales	15%		
Total des travaux de reboisement	19	25	
Nettoisement	7		
Éclaircie précommerciale	1		
Dégagement de la régénération naturelle	21		
Dégagement des plantations	20		
Élagage	1		
Total des travaux d'éducation	50	60	50
Scarifiage partiel	22		
Scarifiage en plein	15		
Total de la préparation de terrain	37	0%	
Total des travaux sans récolte	106	0%	

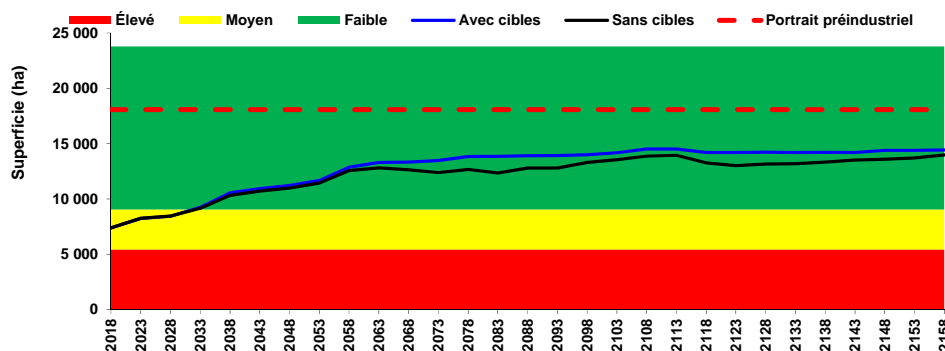
○ Répartition du budget



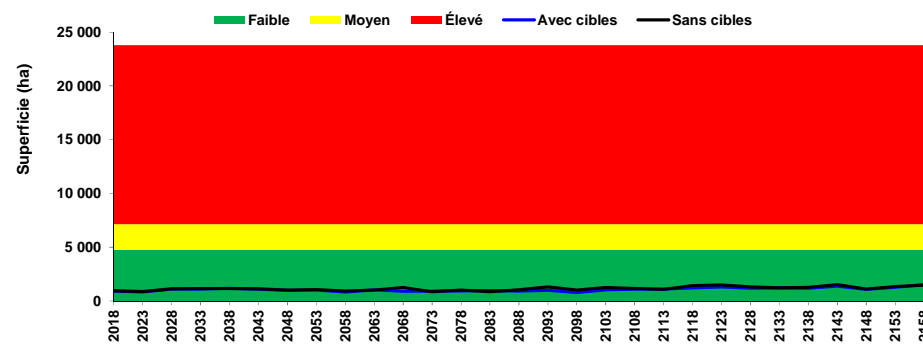
- Budget annuel disponible : 245 000 \$
- Budget annuel utilisé : 180 000 \$

Structure d'âge

Unités territoriales d'analyse (UTA)						
UTA	Superficie		Degré d'altération actuel	Pourcentage de vieilles forêts	Cible	Délai de restauration
	Ha	%				
UA	23 796	100%		30,8%	Aucune	0
UTA1	12 610	53%		27,8%		45
UTA2	2 626	11%		17,0%		5
UTA3	8 560	36%		39,5%		0

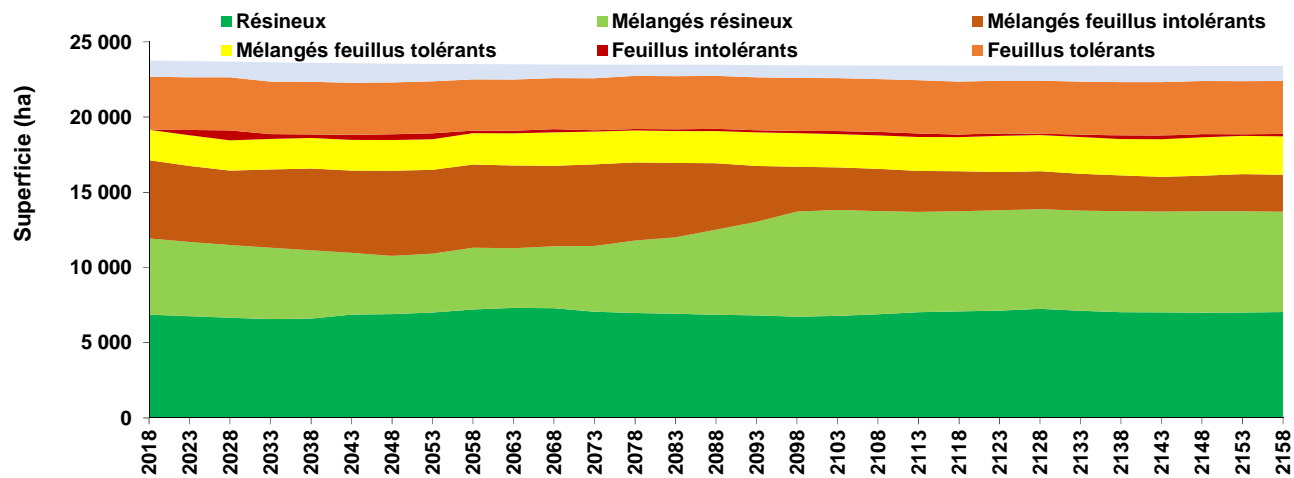


Vieilles forêts

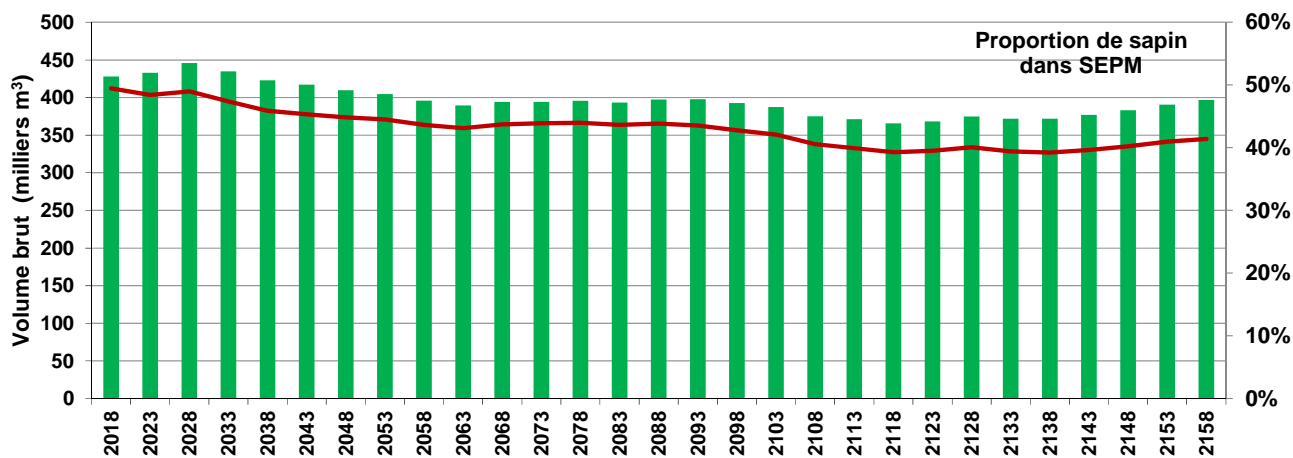


Forêts en régénération

Composition forestière

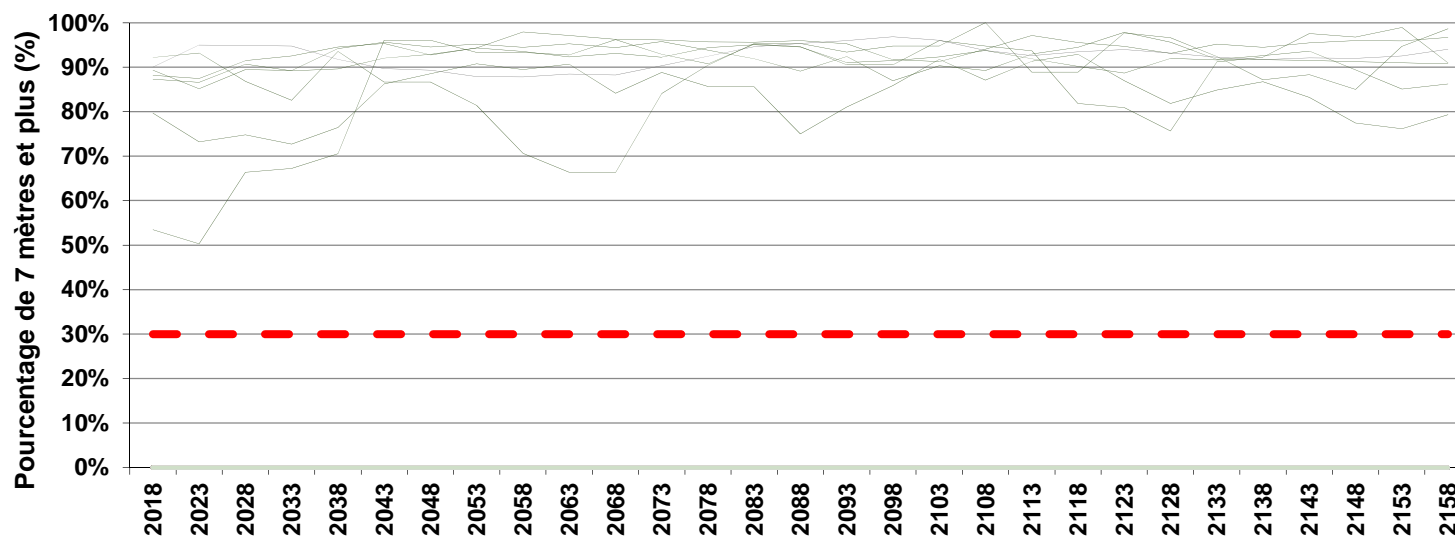


Enfeuillage



Ensapinage

Organisation spatiale adaptée à la sapinière



Proportion de peuplements de 7 mètres et plus dans les UTR

Aires de confinement du cerf de Virginie



Objectifs locaux et régionaux





Prochaines étapes

○ Commentaires attendus

- Dépôt du rapport de revue externe d'ici la fin mai
- Réception des commentaires pour le **30 juin 2016**
- Par courriel à bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

- Bien identifier l'**unité d'aménagement**

- Site Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca

- Personnes ressources disponibles pour informations
 - François Plante, ing.f., responsable de l'UA francois.plante@fec.gouv.qc.ca
 - Daniel Pelletier, ing.f., chef du service de l'Est daniel.pelletier@fec.gouv.qc.ca



Commentaires attendus

- En lien avec un objectif d'ADF
- De portée stratégique
(Perceptible à l'échelle de l'unité d'aménagement)
- Territoire ciblé clairement défini
- Cibles quantifiables sur la base d'un indicateur
(Quantité de forêt ou d'interventions forestières)



Prochaines étapes

- Réception des commentaires d'ici le **30 juin 2016**
- Analyses des commentaires et bonification → été 2016
- Bonifications retenues rendues publiques → automne 2016
- Détermination → automne 2016



Questions ?